COMMISSION D'ARBITRAGE – REUNION DU BUREAU
PV N° : 03 – 2019/2020 DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

Présidence : M Bernard VAILLANT

Membres présents: MM Jean-Paul CHAMOULAUD, Richard CORBIAT, Laurent FOUCHE, Philippe PAULHAC, Jean-Louis PUAUD, Jean-Marie SARDAIN

Membres excusés: NEANT

Membres absents : NEANT

Le PV n° 2 de la réunion du Bureau de la C.D.A en date du 04/10/2019 est approuvé sans observation.

NOMINATION DES OBSERVATEURS

- En application de l'Article 22 du Statut de l'Arbitrage, le Comité Directeur, sur proposition de la C.D.A, a validé la liste des observateurs pour la saison 2019-2020 (P.V n°3 du 28 octobre 2019).

NOMINATION DES NOUVEAUX ARBITRES

- En application de l'Article 11 du statut de l'Arbitrage, le Comité Directeur, sur proposition de la C.D.A, a validé la liste des nouveaux arbitres pour la saison 2019-2020 (P.V n°3 du 28 octobre 2019)

MUTATION (ARRIVEE)

- Julien TEILLOUT (District de la Dordogne)
- Christophe DHOUET (District de la Charente-Maritime)

La C.D.A leur souhaite la bienvenue dans le District de la Charente.

MUTATION (DEPART)

- Hervé GEAY (District de la Charente-Maritime)

La C.D.A lui souhaite une totale réussite dans son nouveau District.

REGLEMENT INTERIEUR

- En application de l'Article 5.4c du statut de l'Arbitrage, le Comité Directeur, sur proposition de la C.D.A, a validé la modification du règlement intérieur pour la saison 2019-2020 (P.V n°3 du 28 octobre 2019).

CIRCULAIRE ANNUELLE

- En application de l'article 20 du règlement intérieur, le Comité Directeur, sur proposition de la C.D.A, a validé la circulaire annuelle n°1 pour la saison 2019-2020 (P.V n°3 du 28 octobre 2019).

PROPOSITION D'AFFECTATION DES J.A EN CATEGORIE SENIORS

- Après consultation des J.A concernés, le Bureau de la C.D.A prend la décision d'affecter les J.A dont les noms suivent en qualité d'arbitre central ou en qualité d'arbitre assistant en catégorie « seniors ».
- Anton GOURREAU (AA)
- Thomas MEUNIER (C + AA)
- Matthias ROCHET (AA)
- Samson ROESLER (AA)

FORMATION CONTINUE

- Dans le cadre de la formation continue des arbitres, le Bureau de la C.D.A prend la décision d'élaborer et de mettre en place un planning d'activités et de définir le rôle et les missions des formateurs.

ECHANGES ARBITRES AVEC LES DISTRICTS 17 – 24 et 86

- En début de saison la C.D.A avait programmée la possibilité d'effectuer des échanges de « Trio arbitral » » entre les C.D.A de la Charente-Maritime, de la Vienne et de la Dordogne.
- Le Président de la C.D.A a pris contact avec les responsables des C.D.A concernées pour finaliser ces échanges.
- A ce jour, il s'avère que les C.D.A concernées n'ont pas souhaitées réserver de suite favorable à ces échanges.
- De ce fait, les échanges de « Trio arbitral » ne seront pas effectués au titre de la saison 2019/2020.

SITUATION DES EFFECTIFS ARBITRES

- A ce jour, 184 arbitres sont recensés dans le logiciel FOOT 2000.
- Arbitres Fédéraux : 3
- Arbitres Régionaux : 27
- Arbitres Départementaux : 154

- **Arbitres désignables :**
- Arbitres Fédéraux : 3
- Arbitres Régionaux : 25
- Arbitres Départementaux : 144

STATUT DE L'ARBITRAGE

- Jean-Marie SARDAIN, Animateur du Statut de l'Arbitrage, dresse le bilan des clubs en infraction à la date de ce jour.
- 21 clubs sont en infraction avec le statut de l'Arbitrage
- 3 clubs « Régionaux » et 18 clubs « Départementaux »

  - RUFFEC STADE
  - C.S LEROY
  - ET.S LINARS

  - **1ère année d'infraction**

  - VILLEBOIS
  - MANSLE
  - VINDELLE
  - BEL AIR
  - MONTIGNAC
  - HAUTE CHARENTE
  - CHATEAUBERNARD
  - VILLEFAGNAN
  - GUIMPS
  - ST CYBARDEAUX
  - FC TAIZE AIZIE
  - CHAMPAGNE MOUTON

  - **2ème année d'infraction**

  - CHABANAIS

- CONDEON REIGNAC
- ENT FOOT 16

- **3ème année d'infraction**

- AUNAC
- ARS GIMEUX

- **4ème année d'infraction**

- GENAC MARCILLAC GOURVILLE

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

- Afin de permettre aux clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage, de régulariser leur situation, la C.D.A avait programmée une réunion décentralisée le vendredi 13 décembre 2019 à 19h00 au club house des COQS ROUGES MANSLOIS.
- Une convocation à été adressée, via la messagerie ZIMBRA, à l'ensemble des clubs en infraction.
- Malgré plusieurs courriers de « relance », la C.D.A déplore le total manque d'investissement de la part des clubs concernés.
- Seul, 3 clubs se sont manifestés sur les 21 clubs conviés à cette réunion.
- La C.D.A remercie les clubs de COQS ROUGES MANSLE, CHABANAIS et l'ENTENTE FOOT 16 pour leur réponse.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

- Après exploitation des différents listings de présence lors des formations, il s'avère que 3 arbitres D4 n'ont toujours pas été évalués sur le plan théorique et physique.
- En application des articles 17 et 20 du règlement intérieur et de la circulaire annuelle n°1, il est précisé que tous les arbitres doivent-être évalués sur le plan théorique, physique et pratique.
- De ce fait, le bureau de la C.D.A vient de prendre la décision de sanctionner ces 3 arbitres D4.
- Ces 3 arbitres D4 ne seront plus désignés jusqu'à la fin de la saison 2019/2020 et seront rétrogradés en D5 los de la saison 2020/2021.
- Un courrier sera adressé par le secrétaire de la C.D.A aux arbitres concernés ainsi qu'à leurs clubs respectifs.

NOMINATIONS ARBITRES D3

- En application de l'article 11 du statut de l'arbitrage, les arbitres dont les noms suivent seront proposés au Comité Directeur du District pour nomination au titre d'arbitre D3.

- Mohamed ABARKOUSS
- Mohamed ACOCHIOU
- Eric BARBOTEAU
- Nicolas BONNAUDEAU
- Mikidaré Ben Ali ISLAME
- Abdellatif KARZAZI
- Gaëtan LAMOTHE

ARRET MALADIE - BLESSURES

- Anthony DA CUNHA – certificat médical – Arrêt du 14 au 25 Octobre 2019 – Pris note
- Frédéric DARD – certificat médical – Arrêt du 18 octobre au 31 décembre 2019 – Pris note
- Pascal MAITRE – certificat médical – Arrêt du 31 octobre au 15 décembre 2019 – Pris note
- Stéphane BIAY – certificat médical – Arrêt du 25 octobre au 24 novembre 2019 – Pris note
- Franck OLLIVIER – certificat médical – Arrêt du 30 octobre au 31 décembre 2019 – Pris note
- Alexandre RAMADA DO RIO – certificat médical – Arrêt du 08 novembre au 07 Décembre 2019 – Pris note
- Tayeb BOUAZZA – certificat médical – Arrêt du 04 décembre 2019 au 03 janvier 2020 – Pris note
- José GARCIA – certificat médical – Arrêt du 07 octobre 2019 au 30 Janvier 2020 – Pris note

COURRIER DIVERS

- Courriel en date du lundi 07 octobre 2019 du club de F.C ST HILAIRE – Absence de désignation d'arbitre sur les trois premières rencontres du club – Un courrier sera adressé au club par le secrétaire de la CDA

- Courrier en date du mardi 08 octobre 2019 de M. Mathis DUBOIS – Demande d'année sabbatique – Demande accordée par la CDA
- Courriel en date du dimanche 13 octobre 2019 de l'AMJ MONTMOREAU – Récusation d'un arbitre – Un courrier sera adressé au Président de l'AMJ MONTMOREAU par le secrétaire de la C.D.A
- Courriel en date du lundi 18 novembre 2019 de l'AMS SOYAUX – Récusation d'un arbitre – Un courrier sera adressé au Président de l'AMS SOYAUX par le secrétaire de la C.D.A
- Courriel en date du lundi 18 novembre 2019 de l'US MA CAMPAGNE – Récusation d'un arbitre – Un courrier sera adressé au Président de l'US MA CAMPAGNE par le secrétaire de la C.D.A
- Courriel en date du mercredi 04 décembre 2019 de l'AS AIGRE – Récusation d'un arbitre Un courrier sera adressé au Président de l'AS AIGRE par le secrétaire de la C.D.A
- Courriel en date du lundi 09 décembre 2019 de l'ET.S JAVREZAC – Récusation d'un arbitre Un courrier sera adressé au Président de l'ET.S JAVREZAC par le secrétaire de la C.D.A

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président de la C.D.A
Bernard VAILLANT

Le Secrétaire de la C.D.A
Laurent FOUCHE